

**ANNEXE N°2**



**Rapport de présentation du  
COMPTE ADMINISTRATIF 2023  
Note Brève et Synthétique**

## Éléments complémentaires : Note Brève & Synthétique

### Le niveau d'épargne

Chaîne de l'épargne	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
013 atténuations de charges	173 031 €	270 270 €	239 913 €
70 produits des services, du domaine et ventes diverses	3 528 574 €	3 727 585 €	4 489 136 €
73 impôts et taxes	19 858 960 €	20 754 183 €	22 024 436 €
74 dotations et participations	8 383 674 €	7 837 569 €	8 123 287 €
75 autres produits de gestion courante	1 312 839 €	1 609 964 €	2 421 522 €
76 produits financiers	192 €	207 €	391 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles et reprise de provisions)</b>	<b>33 257 271 €</b>	<b>34 199 777 €</b>	<b>37 298 684 €</b>
011 charges à caractère général	6 272 318 €	6 483 535 €	7 090 269 €
012 frais de personnel et charges assimilées	15 510 996 €	16 380 693 €	16 497 125 €
014 atténuations de produits	735 600 €	671 347 €	612 449 €
65 autres charges de gestion courante	3 663 710 €	3 383 320 €	3 379 440 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles et provisions)</b>	<b>26 182 624 €</b>	<b>26 918 894 €</b>	<b>27 579 284 €</b>
<b>Excédent Brut Courant (recettes récurrentes - dépenses récurrentes)</b>	<b>7 074 647 €</b>	<b>7 280 883 €</b>	<b>9 719 400 €</b>
77 produits exceptionnels +	1 579 767 €	289 707 €	392 615 €
78 reprise sur provision +	0 €	112 463 €	151 932 €
67 charges exceptionnelles -	226 118 €	20 884 €	10 635 €
68 dotations aux provisions -	112 463 €	126 624 €	132 910 €
<b>Solde exceptionnel (recettes exceptionnelles - dépenses exceptionnelles)</b>	<b>1 241 186 €</b>	<b>254 662 €</b>	<b>401 002 €</b>
<b>Épargne de gestion (EBC + solde exceptionnel)</b>	<b>8 315 833 €</b>	<b>7 535 545 €</b>	<b>10 120 402 €</b>
Intérêts de la dette	447 418 €	432 905 €	725 756 €
<b>Épargne brute (EG - remboursement des intérêts)</b>	<b>7 868 414 €</b>	<b>7 102 640 €</b>	<b>9 394 645 €</b>
Capital remboursé	2 948 059 €	3 170 007 €	3 280 018 €
<b>Épargne nette (EB - remboursement du capital)</b>	<b>4 920 356 €</b>	<b>3 932 633 €</b>	<b>6 114 628 €</b>
<i>Pour information, Épargne Nette sans écritures exceptionnelles</i>	3 679 170 €	3 677 970 €	5 713 626 €

L'épargne nette 2023 dégagée par la Ville est en nette progression par rapport à 2022.

Des éléments exceptionnels expliquent en partie cette variation :

- l'évolution des recettes fiscales grâce à la revalorisation des valeurs locatives fixée par l'Etat (indice ICPH) de +7,1 % (+ 1,270 M€) ,
- une cession immobilière (+ 300 K€).

En dehors des écritures exceptionnelles, il est noté une forte augmentation:

- des droits de stationnements (horodateurs + FPS) suite à l'extension de sa zone de stationnement payant passant de 1 700 places existantes à 2 700 places (+536K€),
- des revenus des immeubles (+113K€) ,
- de la redevance thermique (+86 K€).

## Les ratios

Informations financières - ratios	CA 2023	Moyenne nationale de la strate <sup>(1)</sup>
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 172,9 €	1 299,0 €
Produit des impositions directes / population *	798,8 €	719,0 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 574,0 €	1 494,0 €
Dépenses d'équipement brut / population	672,2 €	344,0 €
Encours de dette / population	1 221,6 €	1 006,0 €
DGF / population	209,6 €	198,0 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58,5%	61,6%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	83,2%	93,6%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	42,7%	23,1%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	77,6%	67,4%

(1) Source : « Les collectivités locales en chiffres 2023 » basé sur les comptes de gestion 2022 (Section 4.7a)

\* Il est important de noter que les ratios liés aux produits d'imposition directe ne sont pas comparables avec les produits fiscaux moyens de la strate en 2022 (avant revalorisation forfaitaire des bases de +7,1% et avant la campagne de mise à jour de l'occupation des logements GMBI)

## L'effectifs de la collectivité et les charges de personnel

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent en 2023 à 16,5 M€ contre 16,4 M€ en 2022 (+0,7%). Cela représente 60 % des dépenses réelles de fonctionnement sur le budget principal.

L'effectif de la Ville, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, s'élève à 375 agents, contre 384 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (hors saisonniers et remplacements), qui se répartit de la manière suivante :

Nombres d'agents		375
Dont	Titulaires	322
	Stagiaires	25
	Contractuels	16
	Emplois aides	12

Il est constaté une baisse des effectifs de la Ville s'expliquant par :

- ✓ une baisse des agents titulaires (-12 agents),
- ✓ des mouvements d'agents stagiaires à la hausse (+13 agents) liés à la pérennisation d'emplois au sein de la direction de l'enfance en septembre 2023 (bourse aux postes),
- ✓ un contractuel en moins sur les emplois permanents,
- ✓ la poursuite de la baisse du nombre de contrats aidés (- 9 agents), notamment en raison des conditions de recrutement plus restrictives.

De plus, les principaux éléments à noter sont :

- Les revalorisations du point d'indice (en juillet 2023) : +1,5 %
- Les revalorisations du Smic (+1,81 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et +2,2 % au 1<sup>er</sup> mai 2023).

## L'endettement

Délai de Désendettement Budget Principal	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Capital restant dû (CRD) au 31/12	28 207 983 €	29 369 115 €
Epargne brute	7 102 640 €	9 394 645 €
Délai de désendettement (en années)	3,97	3,13

Evolution de l'endettement	Budget principal
Capital restant dû au 31/12/2022	28 207 983 €
Emprunt nouveau	4 441 149 €
Remboursement	3 280 018 €
Capital restant dû au 31/12/2023	29 369 115 €

Au 31 décembre 2023, l'encours total de la dette de la Ville de Rochefort (y compris les budgets annexes) s'établit à 30 460 K€ ainsi réparti :

Au 31/12/2023	Budgets confondus	Principal	Réseaux de chaleur	Photovoltaïque	Port	Camping
Capital Restant Dû	<b>30 459 905 €</b>	29 369 115 €	534 625 €	261 819 €	200 844 €	93 503 €
Part du CRD par budget	<b>100%</b>	96,4%	1,7%	0,9%	0,7%	0,3%
Taux moyen de la dette	<b>2,76%</b>	2,78%	1,50%	2,02%	3,66%	4,20%
Remboursement de la dette à moitié	<b>2028</b>	2028	2030	2026	2026	2025
Durée résiduelle moyenne	<b>10 ans et 6 mois</b>	10 ans et 7 mois	13 ans et 3 mois	8 ans et 8 mois	3 ans et 9 mois	5 ans
Nombre de lignes d'emprunts	<b>75</b>	49	4	6	9	7

A titre comparatif :

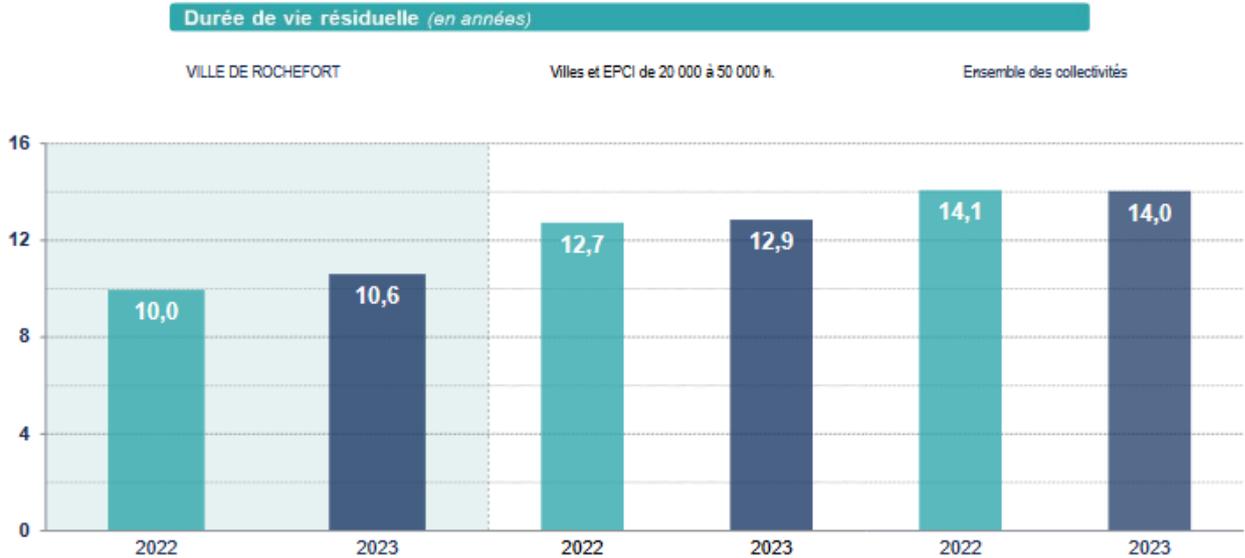
- ✓ Le *taux moyen*\* 2023 de la dette de la Ville de Rochefort (tous budgets confondus) s'élève à 2,76 %, taux 2023 équivalent aux Villes de même strate.



\*Moyenne des taux des emprunts pondérés par leurs capitaux restant dus

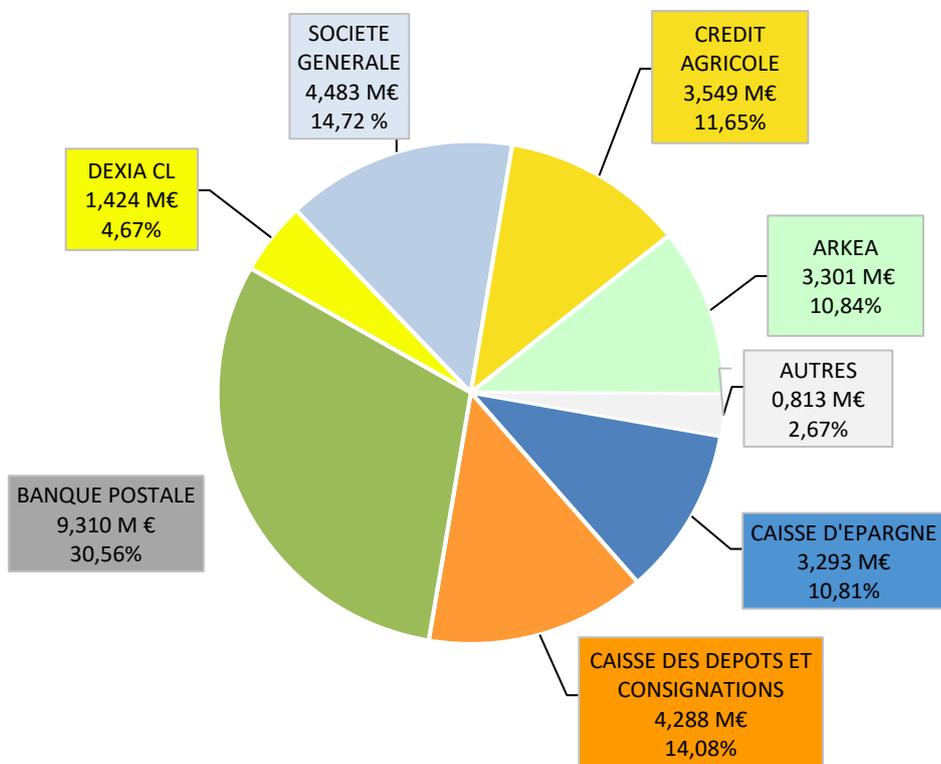
L'augmentation du taux moyen par rapport à 2022 s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt variables qui représentent 27 % de l'encours total.

- ✓ La *durée de vie résiduelle moyenne*\* 2023 de la dette de la Ville de Rochefort (tous budgets confondus) de 10,6 ans est légèrement inférieure à celle de la strate.



\*Moyenne des durées des emprunts pondérées par leurs capitaux restants dus

57 contrats de prêts composent la dette globale, qui se répartissent auprès des principaux prêteurs suivants :



La dette de la Ville est composée d'emprunts à 63 % à taux fixe, 27 % à taux variable et 10 % indexés sur le livret A.

